

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 527-2:2016

Mobilier de bureau - Tables de travail de bureau - Partie 2 : Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité

Büromöbel - Büro-Arbeitstische - Teil 2:
Anforderungen an die Sicherheit,
Festigkeit und Dauerhaltbarkeit

Office furniture - Work tables - Part 2:
Safety, strength and durability
requirements

12/2016

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 527-2:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 527-2:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Mobilier de bureau - Tables de travail de bureau - Partie 2 : Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité

Büromöbel - Büro-Arbeitstische - Teil 2:
Anforderungen an die Sicherheit, Festigkeit und
Dauerhaltbarkeit

Office furniture - Work tables - Part 2: Safety, strength
and durability requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 octobre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
1	Domaine d'application.....4
2	Références normatives4
3	Termes et définitions.....4
4	Exigences de sécurité4
4.1	Généralités4
4.2	Points de cisaillement et de pincement5
4.2.1	Points de cisaillement et de pincement pendant le montage et le pliage.....5
4.2.2	Points de cisaillement et de pincement liés à des mécanismes d'entraînement5
4.2.3	Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation5
4.3	Exigences de stabilité5
4.4	Exigences structurelles de sécurité5
5	Résistance et durabilité6
5.1	Généralités6
5.2	Exigences8
6	Instructions d'utilisation8
7	Rapport d'essai9
	Annexe A (informative) Essai de déformation des plateaux de table 10

Avant-propos européen

Le présent document (EN 527-2:2016) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 "Ameublement", dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **juin 2017**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **juin 2017**.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Ce document remplace l'EN 527-2:2002.

Les modifications apportées par rapport à la version précédente sont les suivantes :

- inclusion de la séquence et des paramètres d'essais, conformément aux essais indiqués dans l'EN 1730:2012 ;
- suppression de la divergence A.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne prescrit les exigences de sécurité, de résistance et de durabilité relatives aux tables de travail de bureau ainsi qu'aux tables pour les tâches de bureau pouvant être effectuées en position assise, debout ou par le biais de dispositifs assis-debout.

Elle ne s'applique pas aux autres tables dans l'environnement du bureau, lesquelles sont couvertes par l'EN 15372.

L'annexe A (Informative) contient un essai de déformation des plateaux de tables.

L'annexe B (informative) contient un exemple de calcul de résistance de la structure.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 1730:2012, *Ameublement - Tables - Méthodes d'essais pour la détermination de la stabilité, de la résistance et de la durabilité*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 partie accessible

partie aisément accessible par l'utilisateur lorsque la table se trouve dans sa configuration normale d'utilisation et pour lesquelles la probabilité d'un contact involontaire de la part de l'utilisateur est élevée

3.2 partie accessible pendant le montage et le pliage

partie qui n'est accessible que lors du montage et du pliage de la table

3.3 point de cisaillement et de pincement

espace qui peut causer des blessures aux doigts et qui arrive lorsque deux parties accessibles sont en mouvement les unes par rapport aux autres

3.4 renversement

événement correspondant au basculement d'une table jusqu'à un point au-delà duquel la table continue à tomber

4 Exigences de sécurité

4.1 Généralités

La table doit être conçue de manière à réduire le plus possible le risque de blessure pour l'utilisateur.

Toutes les parties de la table avec lesquelles l'utilisateur entre en contact dans les conditions normales d'utilisation doivent être conçues de manière à éviter toute blessure corporelle ainsi que tout dommage matériel.

Ces exigences sont remplies lorsque :

- a) toutes les arêtes et tous les angles accessibles sont exempts de bavures et arrondis ou chanfreinés ;
- b) le chanfrein des arêtes et des angles des surfaces supérieures mesure au moins 1 mm par 1 mm ou que le rayon de l'arrondi est d'au moins 2 mm ;
- c) les extrémités des piètements et des éléments tubulaires sont obturées ou recouvertes.

Les parties mobiles et réglables doivent être conçues de manière à éviter tout risque de blessure et de fonctionnement non intentionnel.

Aucune partie de la structure de la table ne doit pouvoir se désolidariser inopinément.

Toutes les parties qui sont lubrifiées pour pouvoir coulisser facilement doivent être conçues de manière à éviter tout risque de taches de graisse pour l'utilisateur dans le cadre d'un usage normal.

4.2 Points de cisaillement et de pincement

4.2.1 Points de cisaillement et de pincement pendant le montage et le pliage

À l'exception des cas où les paragraphes 4.2.2 ou 4.2.3 s'appliquent, les points de cisaillement et de pincement uniquement liés au montage et au pliage sont acceptables, l'utilisateur étant supposé maître de ses mouvements et capable d'interrompre son action dès qu'il se fait mal.

Les arêtes des parties mobiles les unes par rapport aux autres et susceptibles d'engendrer des points de cisaillement et de pincement doivent être telles que spécifié en 4.1.

4.2.2 Points de cisaillement et de pincement liés à des mécanismes d'entraînement

Aucun point de cisaillement et de pincement proche de moins de 25 mm ne doit être engendré par des parties de la table mues par des mécanismes d'entraînement, c'est-à-dire des ressorts, des systèmes pneumatiques ou motorisés, à moins qu'ils soient toujours inférieurs à 7 mm.

4.2.3 Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation

Aucun point de cisaillement et de pincement proche de moins de 25 mm ne doit être engendré par des forces appliquées dans le cadre d'un usage normal ou engendrées par l'utilisateur dans le cadre d'actions ou de mouvement normaux (comme par exemple essayer de bouger la table), à moins qu'ils soient toujours inférieurs à 7 mm.

4.3 Exigences de stabilité

La table ne doit pas se renverser lorsqu'elle est soumise à essai conformément aux essais 10 et 11 du Tableau 1.

4.4 Exigences structurelles de sécurité

Les exigences structurelles de sécurité sont satisfaites lorsque les exigences du paragraphe 5.2 sont remplies.